



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 42600

Texte de la question

M. Jean-Louis Christ appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la décision de gel du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). Créé dans les années 80, le FSER constitue une aide précieuse pour les radios locales associatives dans leur installation, leur fonctionnement et pour l'acquisition d'équipements. La mesure de gel envisagée mettrait immédiatement en péril l'activité de nombre de radios associatives. Considérant les missions de communication, d'information et d'animation culturelle et sociale du secteur de la radiodiffusion associative, qui emploie 2800 salariés et demeure un acteur de premier plan de la démocratie locale et européenne, il lui demande quelles solutions le Gouvernement envisage de mettre en œuvre pour soutenir efficacement les radios locales associatives.

Texte de la réponse

Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) est essentiel au dynamisme des radios associatives qui animent le débat citoyen et tissent le lien social sur l'ensemble des territoires. C'est pourquoi la réserve de précaution qui portait sur le budget 2013 a été intégralement levée à la fin de l'année. Quant au niveau du Fonds en 2014, il sera de 28,8 M€ - soit un recul de 0,7 % - ce qui témoigne, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, d'une volonté du Gouvernement de ne pas dégrader ce soutien crucial aux radios associatives.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Christ](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42600

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 11932

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1558